

MAIRIE DE MURINAIS

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 JANVIER 2026 A 18H30

PRÉSENTS : Jean-Yves TIZOT, Anne LEMAN, Sophie RAMAT, Jacques FERRUIT, Martine BLANDINO, Thomas PELLOQUIN, Loïc FREMONT, Raphaël REYNAUD,

Toutes les conseillères et tous les conseillers saufs :

Anouck HERMANT (a donné son pouvoir à Thomas PELLOQUIN), Nathalie DURAND, Alissa TIZOT-O'CARROLL

I- Ouverture de la séance

Sophie RAMAT a été désignée secrétaire de séance (Article L 2121-15 du C.G.C.T.).

Monsieur le Maire, après avoir fait l'appel des conseillers, déclare la séance ouverte.
Ouverture de la séance : 18H32.

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2025

**Vote : approbation à l'unanimité des membres présents
Abstention : 0 | Contre : 0 | Pour : 8+1 (pouvoir)**

II- Délibérations

III- Questions diverses

1 - Organisation des élections

Il est rappelé que la commission électorale, qui se réunira fin février, est composée :

- d'un conseiller municipal désigné parmi les volontaires ;
- d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ou le Sous-Préfet ;
- d'un délégué du tribunal judiciaire.

Anne LEMAN indique que la commune enregistre actuellement un nombre important de demandes d'inscription sur les listes électorales. Elle rappelle que les inscriptions peuvent être effectuées jusqu'au 6 février et que la gestion des élections s'effectue via la plateforme ELIRE.
Elle précise qu'à l'approche du scrutin, des directives seront transmises concernant les différentes étapes d'organisation et que l'ouverture du dépôt des candidatures interviendra à compter du 9 février.

M le Maire annonce officiellement sa candidature aux élections municipales de 2026. Il rappelle les règles relatives à la constitution des listes, notamment le nombre total de candidats requis.

Il précise que les élections se dérouleront dans la salle polyvalente. L'entrée des électeurs se fera par la cour d'école et les électeurs sortiront par la mairie. La mairie imprimera uniquement les cartes électorales des nouveaux inscrits

2 – Organisation de la commission de contrôle des listes électorales

Il est proposé de formaliser les réunions de la commission par la tenue d'un registre ou la rédaction d'un compte rendu.

Concernant la désignation de Madame ROBOTTI, il est précisé que sa nomination dépend du tribunal judiciaire. Si celle - ci intervient rapidement, Madame ROBOTTI pourra siéger ; à défaut ; sa participation interviendra pour les prochaines séances.

3 – Point financier : budget communal 2025 et préparation 2026

Thomas PELLOQUIN informe le Conseil que la commission finances s'est réunie mardi dernier en présence de Jean-Yves TIZOT, Anne LEMAN, Martine BLANDINO, Thomas PELLOQUIN, Raphaël REYNAUD.

Un point de situation du budget 2025 a été présenté. Il est rappelé que lors de son vote, le budget avait été établi de manière à permettre d'absorber d'éventuels imprévus. Globalement, les dépenses sont inférieures aux prévisions, notamment grâce à une surestimation de la ligne « entretien-maintenance ». L'ensemble des dépenses prévues a toutefois été réalisé. Une économie est également constatée sur la masse salariale suite au départ de la secrétaire générale de mairie, Laurence NOMBRET.

Les recettes sont supérieures aux prévisions, notamment en raison du versement du fonds départemental DMTO, qui n'avait pas été inscrit au budget par prudence. Il est souligné l'importance de conserver une capacité financière permettant de faire face aux aléas futurs.

Il est également rappelé :

- Le reversement de la taxe foncière à la commune ;
- Les recettes issues des coupes de bois programmées par l'ONF pour les années 2023 et 2026.
-

Le budget 2026 est en cours de préparation. Il pourra être ajusté par le prochain Conseil municipal avant son vote.

Jacques FERRUIT propose de prévoir pour le prochain budget, une enveloppe plus importante pour la coupe des ronces et l'utilisation d'un lamier. M. le Maire précise qu'il convient de distinguer les interventions relevant du domaine public et du domaine privé.

Aucune autre question n'est soulevée.

4 – SIRCO : point financier

Il est présenté un point sur la situation financière du SIRCO et il est rappelé la contribution versée par Murinais.

Le budget est en cours d'élaboration. L'année en cours constitue une année de transition avec l'arrivée d'un médecin. L'exercice est quasi à l'équilibre, le déficit étant compensé par un report antérieur.

Pour 2026, le SIRCO doit anticiper un déficit prévisionnel plus important. Une réflexion est engagée afin d'éviter une augmentation des contributions communales. Un vote pourrait intervenir avant les élections, selon la position des maires concernés.

L'activité du médecin est évoquée : l'équilibre dépendra du nombre moyen de patients reçus quotidiennement. Une augmentation de la patientèle est envisagée une fois l'installation consolidée. La présence d'un second médecin permettrait de mieux répartir les charges fixes, mais le recrutement demeure complexe.

Dominique DORLY souhaite encourager l'adhésion de nouvelles communes afin de répartir la charge financière.

5 – SIS : point financier

Le comité syndical s'est réuni le 20 janvier.

Point financier :

- Il est constaté un excédent reporté.
- La participation des communes est en baisse tandis que les charges de personnel augmentent.
- La CAF a attribué une participation significative au titre du quotient familial et de la direction.
- La participation de la commune est rappelée.
- Aucun investissement n'est inscrit pour l'exercice en cours.
- Un emprunt est toujours en remboursement.

Des pistes d'amélioration sont évoquées, notamment la pose de films occultants et l'installation de jardinières aux fenêtres de l'école de Murinais.

M. le Maire souligne que le versement de la CAF constitue une avancée positive et que la mise en place d'une direction devrait favoriser un fonctionnement plus harmonieux.

6 – Tarification des photocopies pour les associations

Le sujet, récurrent, est de nouveau examiné.

Chaque association dispose actuellement d'un suivi individualisé du nombre de photocopies (noir et blanc / couleur, A4, A3, etc.), ce qui complexifie la gestion de la régie.

Plusieurs pistes sont évoquées :

- maintien d'un quota de photocopies gratuites ; (actuellement 500)
- intégration du coût des photocopies dans le calcul des subventions ;
- suppression des subventions au profit de photocopies gratuites ;
- maintien d'un règlement en espèces pour les particuliers.

Il est rappelé que ce service de proximité est apprécié. La situation devra être discutée avec les associations concernées. À ce jour, seul le Comité des fêtes dépasse le quota de 500 photocopies gratuites.

7 – Bilan des actions menées

Décembre 2025

- Plantation du verger communal ;
- Ateliers animés par Anouck (bricolage et cuisine le dimanche) ;
- Organisation du Marché de Noël.

Janvier 2026

- Cérémonie des vœux du Maire, avec une fréquentation équivalente à celle de l'an passé. Le traiteur (Auberge) a été remercié ;
- Soirée Jeunes : une trentaine de participants (12-13 ans et 18-19 ans). Événement à renouveler. Remerciements adressés à Karine et Loïc pour l'animation du jeu « Loup - Garou ».

Les travaux d'isolation confiés à l'entreprise Truchet débiteront la semaine prochaine. Le dossier devrait être finalisé avant les élections. Une subvention est attendue.

Départs en cours de séance

- 19h00 : départ de Jacques FERRUIT ;
- 19h15 : départ de Martine BLANDINO

Aucune question du public n'est soulevée.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le mardi 24 février 2026 à 18h30.
La séance est levée à 19h43.

Vu, le maire


Vu, la secrétaire :


